Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_8-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 8 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (15) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Annick DANIEL, Michel ROULLE, André LE CHAPELAIN, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Solenn LE GLOAHEC, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (5) : Ronan LE DELEZIR avait donné pouvoir à Michel LE MENTEC, Catherine CHANTELOT avait donné pouvoir à Annie AUDIC, Hubert DERACHE avait donné pouvoir à Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Yoann GREZEL.

Absents excusés (2) : Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC.

Conseillers en exercice : 22	Présents : 15	Votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-8-8 ADMR : convention d'objectifs et de moyens 2026

Rapporteur Annick DANIEL

ANNEXE : projet de convention d'objectifs et de moyens

Madame DANIEL rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune agit, depuis de longue date, dans le cadre d'un partenariat associatif fort, dans tous les secteurs. Cette démarche partenariale vise notamment à compléter l'action municipale dans les domaines de la précarité, des personnes âgées, de la santé et du handicap, de la petite enfance et de la famille.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_8-DE

Afin de traduire ce partenariat entre la commune et l'association ADMR située sur la commune, il convient d'adopter une convention d'objectifs et de moyens. Celle-ci expose les engagements des parties et notamment l'octroi de subvention, et le renouvellement de la convention de prêt de locaux au sein de l'Espace Océan.
Il est précisé que l'aide financière destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'association s'élève à 10 000 € pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec l'ADMR ;
- DESIGNE Annick DANIEL pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ADMR et Marie-Pierre LOIZIC, suppléant.

20 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Jean-Loïc BONNEMAINS

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC